

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 193-24 C

Objet : RS - Approbation de la convention-cadre de partenariat relative aux actions de vie étudiante

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmaïs à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévisse - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 193-24 C

objet **RS - Approbation de la convention-cadre de partenariat relative aux actions de vie étudiante**

Brigitte Bochaton, conseillère déléguée chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des relations avec l'université, indique que Grand Chambéry est partenaire du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) aux côtés de l'université Savoie Mont Blanc (USMB), du CROUS de Grenoble Alpes, des communes du Bourget-du-Lac, Chambéry et Jacob-Bellecombette, de Grand Lac et du Département de la Savoie.

L'enjeu du SDVE est de structurer les moyens d'action permettant à l'USMB, au CROUS de Grenoble Alpes, à l'école supérieure d'art d'Annecy Alpes et à leurs partenaires territoriaux de faciliter la vie quotidienne des étudiants en leur offrant un environnement d'étude et d'apprentissage de qualité et inclusif :

- en facilitant leur mobilité,
- en facilitant l'accès au logement, à une restauration équilibrée, aux soins primaires, à la culture et aux pratiques sportives,
- en restant à l'écoute de leurs besoins.

La présente convention s'inscrit en cohérence et dans la continuité des relations de collaboration instaurées depuis plusieurs années entre l'université Savoie Mont Blanc et ses partenaires territoriaux. Elle vise à renforcer les coopérations et développer une stratégie et des actions communes de vie étudiante sur le territoire de la Savoie.

Par cette convention, les partenaires décident d'intensifier et de diversifier des actions communes permettant la réalisation d'objectifs communs en matière d'accueil des étudiants, de logement, de transport, d'offre sportive et culturelle pour leur bien-être et leur réussite académique. Les partenaires territoriaux apportent leurs compétences dans les domaines du SDVE et accompagnent l'université dans le déploiement de ce dernier en facilitant les collaborations entre les différentes parties à la convention.

La population globale concernée par le SDVE est la population étudiante de l'université Savoie Mont Blanc sur l'ensemble de ses implantations, celle de l'école supérieure d'art d'Annecy Alpes, ainsi que celle des autres établissements en convention avec l'USMB et ayant des étudiants suivant leur cursus en Savoie et en Haute-Savoie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention-cadre de partenariat relative aux actions de vie étudiante,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

193-24 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention-cadre de partenariat relative aux actions de vie étudiante
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 1 - Enseignement
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32462H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32462H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024